

E-mail: contact@medranoavocat.fr

Date: _____
Magistrat : _____**Nom:** _____**Prénom:** _____

Date de naissance: _____

Lieu de naissance: _____

Adresse: _____

NATIONALITE**Besoin interprète**

oui - non

Téléphone: _____

Conditions quant à la peine (695-12):

Date des faits: _____

Lieu des faits: _____

Prévention : _____

Peine encourue:

- PPL (MSPL) encourue \geq 1 an
- PPL (MSPL) intervenue \geq 4 mois

Conditions de forme (695-13):

- Identité et nationalité
- Désignation précise et coordonnées complètes de l'autorité judiciaire dont il émane
- Indication de l'existence d'un jugement exécutoire/mandat d'arrêt/ décision judiciaire
- Nature et qualification juridique de l'infraction
- Date – lieu – circonstances commission infraction + degré de participation
- Peine prononcée ou peine prévue + autres conséquences

Conditions d'exécution (695-22/695-23/695-24):

- Possibilité poursuite et jugement en France mais amnistie.
- Décision définitive pour les mêmes faits et peine exécutée (...).
- Moins de 13 ans au moment des faits
- Possibilité poursuite et jugement en France mais prescription.
- Persécution (race, religion, sexe, origine ethnique, nationalité, langue, opinions politiques, orientation sexuelle).
- Faits ne constituent pas une infraction en France (sauf : min 3 ans + certaines catégories : appréciation).
- Si poursuites devant juridictions françaises (ou décision de ne pas poursuivre)
- Si nationalité française et engagement exécution en France
- Si commission des faits en France même partiellement
- Si faits hors d'état d'émission et infraction non susceptible d'être poursuivie hors territoire national.

Procédure d'exécution 1:

- Original mandat transmis dans les 6 jours de l'arrestation
- Appréhension sous conditions 63-1 à 63-5
- Dans les 48h devant le Proc : information existence/contenu/droit avocat : mention sous peine nullité dans pv
- + info possibilité de consentir/s'opposer à sa remise
- Incarcération SAUF si représentation est suffisamment garantie
- Sous 5 jours : présentation devant la Chambre de l'instruction

NOTES: